

DEPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

Centre Communal
d'Action Sociale
Estaires

DATE DE
CONVOCATION
Le 05 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE
Le 11 mars 2026

Nombre de membres

En exercice 11

Présents 7

Votants 8

Objet de la
délibération : Budget
du CCAS -
Approbation du
compte de gestion
2025.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 059-265902122-20260309-26_03_09_DLKL01-DE

Séance du 09 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à dix-sept heures trente, le Conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Dorothee BERTRAND, Présidente du CCAS.

Présents : Messieurs Yves COLPAERT, Hervé BOCQUET et Henri DELBARRE. Mesdames Dorothee BERTRAND, Francine MOURIKS, Laëtitia LEGRAND et Brigitte GUISSSE.

Procuration : Madame Simone DAEMS à Madame Francine MOURIKS.

Excusés : Madame Veronique VANMEENEN et Monsieur Yannick CARNEY.

Absente : Madame Magali DRIZA-COUCPEZ

Secrétaire de séance : Madame Cathy HENNION.

Objet de la délibération : Budget du CCAS - Approbation du compte de gestion 2025.

Délibération 1/4

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif (articles L. 1612-12, L2121-31 et D. 2342-11, et D. 2343-3 et 5 du CGCT – CE 28 juillet 1995).

Considérant que l'ensemble de ces dispositions qu'une assemblée délibérante ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de la situation de l'exercice clos dressé par le receveur, c'est-à-dire l'état du compte de gestion.

Considérant qu'après vérification, le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck est en tout point identique au compte administratif. (Le compte de gestion est disponible auprès de la Direction Générale des Services).

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Acte certifié exécutoire
Transmis à la Sous Préfecture le
Publié ou notifié le

19/03/2026



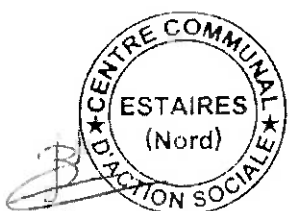
Fait à Estaires, les jours, mois, an que dessus.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme.

La Présidente du CCAS

Madame Dorothee BERTRAND.



La Présidente :

- certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.